



## COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

### Procès-verbal du 17.06.2024 No 16 / 2024

Grande salle, le 17.06.2024 de 20:00 à 21:30.

#### ASSEMBLE PRIMAIRE - COMPTES 2023

Participation : 46 personnes (y compris le Conseil Communal, excusé M. Ismaël Osmani)

Le Président souhaite la bienvenue aux citoyens et ouvre cette assemblée primaire conformément à l'ordre du jour présenté. Il nomme M. Hubert Es-Borrat en tant que scrutateur.

#### 1) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 11.12.2023

Aucune demande de lecture du procès-verbal n'est formulée. Le PV du 11.12.2023 est accepté sans remarque.

#### 2) Présentation des comptes 2023 de la Municipalité

Le Président commente les comptes 2023 selon la présentation annexée qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Le président présente en particulier l'annexe aux comptes concernant la réalisation de la Maison de Commune. C'est un modèle dont les services de l'état n'ont pas l'habitude, mais un modèle au bénéfice de la Commune, qui ne coûte pas plus cher qu'un emprunt bancaire et qui est connu sur la durée du contrat prévu.

C'est un choix et un droit du Conseil, et de l'Assemblée primaire si elle accepte les comptes, que de procéder ainsi.

#### 3) Rapport de l'organe de vérification des comptes

Le Président donne la parole à M. Lionel Coutaz de la Fiduciaire NOFIVAL SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2023. Il précise que la comptabilisation de la future Maison de Commune mérite attention et recommande d'approuver les comptes avec la réserve suivante :

Conformément aux indications figurant dans l'Annexe des comptes " Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Commune de Val-d'Illiez ", point 2. RE 20, la location concernant la transformation du chalet Descombes en Maison de Commune n'a pas été comptabilisée selon la méthode requise pour ce type d'opération. Seules les annuités de location sont comptabilisées en charges d'exercice, alors que l'investissement global et l'engagement total auraient dû être portés au bilan, avec l'amortissement correspondant au compte de résultat. Les investissements/immobilisations corporelles sont ainsi sous-évalués de CHF 3'555'001.40 et l'endettement/engagements financiers à long terme le sont également du même montant.

Cela étant, les comptes annuels se clôturent avec un excédent de recettes de fonctionnement de CHF 1'458'511.45, un bénéfice de l'exercice de CHF 498'105.34 et une fortune au 31.12.2022 de CHF 6'327'022.85.

Cette méthode de comptabilisation suscite les remarques suivantes de la part des citoyens :

- Cette méthode n'est-elle pas une manière de contourner les comptes en ne donnant pas une vision réelle ?

Non, la méthode de calcul est correcte et permet à la Commune de garder la maîtrise de ses comptes tout en allégeant la dette par habitant. Il est possible, avec notre partenaire, de racheter l'ensemble après 7 ans de leasing par exemple. La Commune a le droit de le faire. Ce système permet de conserver une marge de manœuvre pour continuer à investir, bien que la Commune doit veiller à fixer un plafond pour ses investissements.

#### **4) Approbation des comptes 2023 de la Municipalité**

Par vote à main levée, l'Assemblée primaire approuve à l'unanimité les comptes 2023 de la Municipalité et donne décharge à l'Administration Communale, au Conseil Communal et à l'organe de vérification des comptes. Le Président remercie les Conseillers Communaux et la responsable des finances, Madame Christine Perrin, pour la bonne gestion des comptes.

#### **5) Présentation et approbation du projet de réserve forestière de Chalin**

Monsieur François Vaudan, Garde-forestier du Triage Forestier intercommunal, informe sur la proposition de projet lié à la réserve de Chalin, conformément au modèle proposé par le Canton et à la présentation jointe au présent procès-verbal.

Le Président demande l'approbation de l'Assemblée primaire pour le projet et le budget prévu à cet effet.

Le projet ne suscite aucune remarque de la part des citoyens.

Par vote à main levée, l'assemblée primaire accepte le projet de réserve forestière de Chalin par 33 voix et 1 abstention.

#### **6) Divers**

Questions des citoyens :

- La Commune supporte-t-elle toujours les frais du bâtiment "Le Communal" ?

Non, la Commune ne supporte plus les frais de ce bâtiment. Un DDP de 30 ans a été convenu avec les partenaires hôteliers qui prennent à leur charge tous les frais, l'entretien et versent une location annuelle à la Commune.

- Où en est le dossier en lien avec Haute-Vièze et Salanfe SA ?

Lors de la création de Vièze Energie SA en 2021, le projet a été soumis à enquête publique. Étant donné la possibilité d'effectuer simultanément la demande de concession et les autorisations de construire, le dossier est encore en cours d'examen auprès du Canton qui effectue cet exercice pour la première fois. Elle doit maintenant traiter l'opposition soulevée par le WWF avant de poursuivre les démarches. Concernant Salanfe SA, la Commune a déjà reçu une partie du montant qui lui revient représentant une somme conséquente, malgré les environ 3% appartenant à la Commune. La procédure suit son cours pour l'autre part à vendre.

- La Commune a-t-elle une approche proactive concernant les promeneurs et les chiens de chasse qui peuvent effrayer les randonneurs ?

La Commune essaie de communiquer au maximum avec les promeneurs lorsque des chiens sont repérés. Une collaboration est également en place avec RDDM SA pour une communication via signalétique ou leurs réseaux.

- Le budget initialement fixé pour la construction de la nouvelle Maison de Commune est-il respecté ?

Oui, le chantier suit son cours : le budget et les délais sont parfaitement respectés.

- Est-il possible de faire un tour de table auprès de chaque Conseiller pour connaître leur position pour les prochaines élections ?

Le Conseil Communal, à l'unanimité, ne souhaite pas se positionner sur cette demande.

La séance est levée à 21h30. Le Président remercie les citoyens de leur participation avant de passer à l'Assemblée bourgeoisiale.

Au nom du Conseil communal

Ismaël Perrin

Président



Hülya Neza

Secrétaire municipale